

La société Monoprix a tenu le 6 Avril 2010 ses deux Assemblées Générales Ordinaire et extraordinaire. La première a statué sur les comptes de 2009 et en a affecté les résultats. La deuxième a statué sur le split de l'action Monoprix.

Ainsi, Les états financiers consolidés de Monoprix tels que arrêtés au 31-12-2009 font état d'une forte progression du chiffre d'affaires de 19,6% à 385,9MD contre 322,8MD une année auparavant. Le taux de marge brute s'est détérioré d'un demi-point à 19,72% due aux efforts promotionnels exceptionnels sur les mois de mars, août et septembre. Qui peut être expliqué par la forte concurrence au niveau du secteur. Le groupe a clôturé l'année 2009 avec un bénéfice net part du groupe de 15,3MD contre 15,7MD en 2008, soit une baisse de 2,9%. Quant à la marge nette, elle a régressé de presque un point à 4% (contre 4,9% en 2008).

Notons que courant 2009, le réseau de magasin Monoprix s'est renforcé de 14 nouveaux magasins dont 4 MINI M et 6 magasins « Sahara Confort » suite au rachat de la société TSS au mois de juin 2009. Ces nouvelles implantations et acquisitions sont de nature à aider le groupe pour couvrir le territoire tunisien à une période où les enseignes agro-alimentaires tunisiennes se livrent une véritable bataille stratégique.

En matière des investissements du groupe, une enveloppe de 38,5MD a été engagé durant l'exercice 2009 dont :

- 19 MD (HT) pour les constructions et les aménagements ;
- 5 MD pour les acquisitions de terrains ;
- 14,5 MD pour les investissements financiers.

Le financement de ces investissements a été fait sur fonds propres et par crédits bancaires à moyen terme pour 25MD

D'un autre côté, le groupe a régularisé sa relation contractuelle avec Monoprix France avec à la clé un accès à la puissance d'achat internationale du groupe Monoprix et un transfert du savoir faire, surtout en matière d'efficacité de gestion des magasins et de logistique. De plus, une éventuelle entrée du géant français dans le capital de la SNMVT était envisageable et envisagé mais aucune négociation dans ce sens n'est à l'ordre du jour.

Pour l'année 2010, elle a plutôt bien débuté pour Monoprix avec une augmentation du chiffre d'affaires de 23,5% à 102MD. Les perspectives de développement du groupe semblent meilleures qu'en 2009 : le management table sur un rythme de croissance entre 20 et 25% pour les prochaines années.

L'assemblée Générale a décidé la distribution d'un dividende de **5,800 dinars** au titre de l'exercice 2009. Le paiement du dividende aura lieu le **14 Avril 2010**.

Séance tenante, la société Monoprix a tenu son Assemblée Générale Extraordinaire pour adopter le **split de l'action par 5**. Ainsi, **à partir du 3 mai 2010**, le capital social de 18 490 160 dinars sera réparti en 9 245 080 actions de nominal de 2 dinars.